

ASSEMBLEE DE QUARTIER EST

07 avril 2015

COMPTE RENDU



Restaurant scolaire Louis Larnicol – 42 participants

Introduction de la soirée

Mme le Maire ouvre cette troisième assemblée de quartier Est en présentant la soirée. Elle souligne la volonté de proximité des élus avec les participants aux assemblées de quartier. Elle précise que « nous sommes là pour échanger et aider à la construction de la décision des élus. Ensemble, nous allons préparer ce nouveau dispositif qu'est la Journée d'action citoyenne et faire avancer la citoyenneté à Lanester ».

Parmi les participants, une majorité vient du quartier Est, une grande majorité a participé à une précédente assemblée de quartier et 8 nouveaux sont présents. Assistent également 9 élus et des représentants associatifs. L'association nautique de Saint Guénaël est particulièrement présente avec 16 personnes.

1) Point d'information sur l'actualité du quartier

Myrienne COCHE, 1^{ère} adjointe en charge de l'aménagement du territoire présente :

Maritimité : aménagement des pontons de Saint Guénaël



Myrienne COCHE explique le contexte autour des pontons de Saint Guénaël :

- Présence récurrente de baigneurs (en majorité des jeunes), dès l'arrivée des beaux jours, sur le ponton de Saint-Guenaël
- Risques d'accidents notamment à cause des mouillages et des courants
- Conflits d'usages entre riverains, plaisanciers et jeunes

La réglementation concernant les zones de baignade précise que la baignade est soit interdite (et cela doit alors être signifiée), soit libre (elle est alors au risque et péril des nageurs) soit surveillée dans le cadre d'une zone aménagée. A Lanester, la baignade est libre sur l'ensemble de la côte sauf trois exceptions : la halte nautique de Saint Guénaël et le port du Rohu (baignade interdite dans les zones portuaires et de mouillage – réglementation) et au Moulin du Plessis (décision des élus en raison des forts courants sur le secteur).

A partir de l'été prochain, la Municipalité émet différentes propositions concernant le conflit d'usage sur les pontons de Saint Guénaël :

- De nouveaux **panneaux d'information** plus lisibles et pédagogiques sur les zones concernées par l'interdiction
- Une **rencontre** entre la 1^{ère} Adjointe, l'Adjointe aux sports et les membres de l'Association de la Halte Nautique de Saint-Guénaël
- Présence d'un **animateur de la Ville à la halte nautique** dès le mois de juin:
 - Assurer le lien entre jeunes, riverains et usagers
 - Mettre en place des activités en lien avec la mer pour les jeunes
- L'aménagement d'une zone de baignade sera étudié et décidé par les élus dans le cadre du **Plan Pluriannuel d'Investissements**

Réactions et questions des participants :

Les principales réactions et questions des participants	Les réponses des élus
<p>Il faut souligner le danger réel de la baignade à Saint Guénaël à partir des pontons, tant pour les baigneurs que pour les plaisanciers.</p> <p>On peut se demander pourquoi Saint Guénaël a un tel attrait pour les jeunes. C'est aussi devenu un lieu de trafics en tout genre, voire une zone de non-droit.</p> <p>L'accès aux pontons et la baignade sont interdits, il faut faire respecter cette interdiction. Le problème de la police municipale est qu'ils ne verbalisent pas, et se trouvent dans une position difficile face à 20 jeunes.</p> <p>Proposition d'un digicode à l'entrée du ponton afin d'empêcher les personnes non autorisées à y accéder.</p> <p>La proposition de l'animateur jeunesse, c'est bien, mais ce sera la même chose : que pourra-t-il faire face à 20 jeunes ? Et après 17h, il se passera quoi ?</p> <p>La proposition de rencontre entre Municipalité et Association Nautique est appréciée. Il est proposée d'y inviter également la section voile de Foyer Laïque ainsi que directement des jeunes.</p> <p>Pour une zone de baignade, quels aménagements prévoyez-vous ? Où est envisagée cette zone ? Le chiffre annoncé de 400 000 € pour aménager une zone de baignade apparaît énorme.</p> <p>Proposition d'affréter un bus pour aller à la plage. Et même un mini-bus « bus plage » qui irait directement vers les plages (via les bus CTRL, c'est une heure de trajet).</p>	<p>Mme le Maire dit qu'elle ne peut laisser dire qu'il s'agit d'une zone de non-droit, même s'il y a effectivement des questions. Il faut également mesurer que ce qui se passe à Saint Guénaël a un aspect initiatique pour les jeunes et ne pas oublier que nombreux sont les Lanestériens à s'être baigné dans le Blavet.</p> <p>Mme le Maire annonce qu'elle entend les remontées et demandera à la police de verbaliser ces comportements.</p> <p>Les différentes animations qui vont être proposées constituent des expérimentations, il est important de tester des choses.</p> <p>Les élus se prononcent favorablement sur cette proposition de mettre tous les acteurs autour de la table, y compris les riverains.</p> <p>Les élus précisent que l'étude n'est pas faite et que toutes les options seront étudiées. Ils précisent également qu'à ce stade il s'agit bien d'étudier la possibilité d'une zone de baignade, aucune décision n'est prise en la matière.</p> <p>Oui, il est important a minima de travailler sur la communication autour des bus de la CTRL qui vont vers les plages, il y a sans doute un déficit de ce côté, auquel on va tenter de remédier via le Reflets, le site Internet.</p>

2) Retour sur les fiches de proximité

Philippe Garaud, Conseiller municipal chargé de la proximité présente ensuite une synthèse des demandes remontées aux élus lors de la permanence précédant la réunion puis une synthèse des fiches de 2014.

- **Synthèse des fiches remplies pendant la permanence :**
 - ✓ 4 fiches de proximité ont été remplies.
 - ✓ Une dénonce un problème de stationnement gênant ; une autre est au sujet d'une règle d'usage de circulation.
 - ✓ Une autre demande concerne la question des poubelles à St Guénaël.

- **Synthèse de 2014**

224 fiches de proximité ont été établies pour 288 demandes ou suggestions. Elles ont été établies sur le marché (196), dans les assemblées de quartier (66), lors des rencontres directes avec un élu (16) ou par le mail proximité.

Les principaux types de demandes concernent la voirie (45%), les espaces verts (18%) et la propreté et la salubrité (16%). Le taux général de réponse est de 88%.

Le document de synthèse des fiches de proximité 2014 est disponible sur le site Internet de la ville : lanester.com rubrique « démocratie participative ».

3) La journée d'action citoyenne

Michelle JANIN, Adjointe en charge de la démocratie participative et de la citoyenneté présente le nouveau dispositif que la Ville souhaite expérimenter cette année sur la commune. Inspirée des nettoyages de printemps et pique-niques citoyens initiés par les conseils de quartier, cette journée prend la forme d'une journée ou demi-journée durant laquelle chacun donne de son temps pour faire ensemble un projet d'intérêt général. L'Assemblée de quartier est l'occasion de présenter le dispositif de la journée d'action citoyenne, de prendre en compte les propositions d'actions des participants qui pourraient être réalisées lors de cette journée. L'élue propose à chaque participant de s'inscrire dans un groupe de travail qui organisera cette journée.

Par table, les participants ont réagi puis proposé des projets par la voix d'un rapporteur à l'ensemble de la salle :

Le tableau ci-dessous regroupe les propositions de l'Assemblée de Quartier Est pour la journée d'action citoyenne :

Propositions d'actions
<u>Des chantiers :</u> <ul style="list-style-type: none">- Remettre à jour un petit ruisseau (un à Malachappe qui le mériterait, avec un petit chemin)- Entretien des chemins de randonnée- Entretien de St Niau
<u>Des animations de « partage – découverte » :</u> <ul style="list-style-type: none">- « Dessine-moi un bateau ». Une promenade en bateau contre un dessin (par les enfants – pour toute la famille). Associer le club de voile (FLL), l'association nautique St Guénaël. La promenade serait l'occasion d'expliquer la difficulté d'un appontage, la dangerosité de l'hélice... Partage des savoirs des amateurs de voile.- Une journée rencontre « Rats des villes – rats des champs » pour que se rencontrent les urbains et les ruraux du quartier, de Lanester- Une balade comme celle organisée par Fleurir Lanester lors de la journée sans pesticide : découverte des plantes comestibles puis les cuisiner et les goûter.
<u>Des actions symboliques :</u> <ul style="list-style-type: none">- « Une naissance, un arbre ». Que la Municipalité offre à chaque nouveau-né de l'année un arbre. Tous les arbres seraient plantés le même jour au même endroit par les parents.
<u>Des actions de solidarité :</u> <ul style="list-style-type: none">- Planter des pommes de terre dans un champ pour fournir ensuite aux Resto du cœur.

Conclusion de la soirée

Madame le Maire conclut la soirée en notant l'enthousiasme des participants, la vivacité des échanges sur les pontons de Saint Guénaël qui montre l'importance du sujet, ainsi que l'intérêt des propositions sur le nouveau dispositif. Elle ajoute que chacun peut, dès à présent, noter la date du 07 juin sur son agenda pour la journée d'action citoyenne.